


Zonage réglementaire

- Zone orange à préserver
- Zone jaune constructible sous conditions
- Bande des 100m
- 214,30 Cote de référence

 MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'ALIMENTATION DE LA PÊCHE ET DE LA RURALITÉ	PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION DU BASSIN VERSANT DE LA MOSSIG	
	COMMUNE DE MARLENHEIM	Ech: 1/5000 Cote IGN 69
	Plan N° Z9 bis	Plan de zonage règlementaire

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral de ce jour
 Strasbourg, le 13 JUIN 2012
 P. le Préfet
 L'Attaché principal
 Jean-Christophe NOTTE